

ABSENCE DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS) POUR LE PAYEUR DE FRAIS DE GARDE

À qui de droit,

Un paiement pour les frais de garde ou de surveillance des dîneurs a été reçu de votre part. Un membre du personnel de l'école procédera à l'émission des relevés fiscaux pour frais de garde (relevé 24 et reçu d'impôt fédéral) en février prochain. Les relevés seront faits à l'ordre de la personne qui a effectué les paiements, comme précisé dans les règles de fonctionnement du service de garde et de surveillance des dîneurs.

À cet égard, nous vous rappelons l'exigence de Revenu Québec (Relevés - Guide du préparateur) :

« Notez qu'un particulier doit fournir son numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui doit produire un relevé à son nom, sauf s'il s'agit du relevé 31. S'il n'a pas de NAS, il doit en faire la demande à Service Canada. L'omission de ce numéro peut entraîner une pénalité pour le particulier et pour la personne qui doit produire un relevé à son nom. »

Utilisation des renseignements personnels

Les renseignements recueillis sont nécessaires afin d'émettre des relevés fiscaux pour frais de garde (relevé 24 et reçu d'impôt fédéral). Ces renseignements seront utilisés aux seules fins décrites, sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi). Si vous ne fournissez pas les renseignements, il se peut que le CSSMB ne soit pas en mesure d'émettre des relevés fiscaux pour frais de garde (relevé 24 et reçu d'impôt fédéral).

Confidentialité des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sont traités de façon confidentielle et accessibles seulement aux membres du personnel pour lesquels ces renseignements sont nécessaires, sous réserve des exceptions prévues à la Loi.

Conservation

Ces renseignements seront conservés jusqu'à l'émission des relevés fiscaux.

Droits d'accès et rectification

En tout temps, vous pouvez accéder au présent formulaire et faire rectifier les renseignements qui y sont contenus. À cet égard, vous pouvez en faire la demande auprès de la Responsable de l'accès à l'information à Acces.Information@cssmb.gouv.qc.ca.

Étant donné les paiements effectués et l'absence de votre numéro d'assurance sociale (NAS) dans nos dossiers, nous vous demandons de remplir le coupon-réponse ci-dessous.

Merçi à l'avance de votre collaboration !

La direction d'école



COUPON-RÉPONSE

Section à retourner à la technicienne ou au technicien du service de garde, sous enveloppe scellée afin de protéger vos renseignements confidentiels.

Nom et prénom de l'enfant

Nom et prénom de la personne qui a effectué un paiement

Numéro d'assurance sociale

- Je suis en attente pour l'obtention d'un numéro d'assurance sociale.
- J'ai pris connaissance de l'obligation de fournir le numéro d'assurance sociale, mais je refuse de le divulguer, malgré les conséquences encourues.

Signature de la personne qui a effectué un paiement : _____ Date : _____